

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/06

OBJET : Subventions de fonctionnement et participations financières à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé.

- Cantons : Moret sur Loing, Melun Nord.

**RÉSUMÉ** : Au budget primitif 2009, des crédits ont été inscrits pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations qui oeuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Ce rapport vous propose une première répartition de crédits au profit de trois bénéficiaires. L'ensemble représente un montant de 16 200 €.

Les subventions proposées pour cette première répartition sont effectuées au profit de L'Ecole des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, L'Ecole des Parents et des Éducateurs Sud Seine-et-Marne et l'association Mouvement Vie Libre.

1) Au titre de l'aide à la parentalité et à l'enfance, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux bénéficiaires suivants :

**L'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France (EPE d'Ile de France)** située à Paris, au titre de sa ligne téléphonique Inter Service Parents pour les appels émanant des Seine-et-Marnais. Bien que bénéficiant toutes de l'appellation « Ecole des Parents et des Educateurs », chacune des quarante associations portant ce nom est toutefois indépendante des autres. L'EPE d'Ile-de-France est la plus importante. Ses activités recouvrent trois grands domaines : l'accueil des familles, la téléphonie sociale et la formation. La téléphonie sociale réunit une dizaine de lignes téléphoniques dont Inter Service Parents, Ecoute Parents, Allô Grands-Parents, Jeunes Violences Ecoute, Fil Santé Jeunes.... Comme les autres, Inter Service Parents offre une écoute anonyme et gratuite à tous les parents, enseignants et professionnels de l'enfance et de l'adolescence dans quatre grands domaines : la psychologie, le scolaire, le social/loisirs, le droit familial... C'est un lieu ressource pour les parents rencontrant des difficultés éducatives, relationnelles et affectives avec leurs enfants, utilisé de manière croissante par les Seine-et-Marnais. Pour l'année 2008, ce service a reçu plus de 500 appels en

provenance de la Seine-et-Marne, dont plus de 70 % ont bénéficié d'une orientation précise. Au regard du rôle de prévention assuré par Inter Service Parents, je vous propose de lui verser une subvention identique à celle de 2008, soit 5 000 € sur un budget prévisionnel estimé à 15 500 € pour la part consacrée à l'activité seine-et-marnaise.

Montant proposé.....5 000 €

**L'École des Parents et des Éducateurs Sud Seine-et-Marne (EPE Sud Seine-et-Marne)**, dont le siège social est situé rue de la République à Veneux-les-Sablons. Créée en 2004, cette jeune association propose un soutien à la parentalité et une prévention des conflits familiaux aux familles de jeunes enfants, de pré-adolescents et d'adolescents. A cet effet, elle a ouvert deux lieux d'écoute et d'échange identifiés par les familles : la Maison de la Jeunesse à Fontainebleau et le Pôle Famille à Veneux-les-Sablons. Les familles y trouvent un accueil sans rendez-vous et des entretiens spécifiques sur rendez-vous. L'EPE Sud Seine-et-Marne aborde toutes les questions et les moments de la vie familiale. Ainsi, sur l'année 2008, 86 familles ont pu être accueillies (soit 157 accueils). L'association a pour projet de poursuivre l'animation de ces lieux d'information, d'écoute et de mettre en œuvre des entretiens spécifiques sur les problématiques scolaires pour désamorcer les conflits naissants car c'est une préoccupation largement exprimée par les familles. L'EPE Sud Seine-et-Marne a estimé le coût de ses actions à 25 500 € pour 2009 et sollicite une subvention du Département. C'est pourquoi, je vous propose de lui verser une subvention identique à celle de 2008, soit 3 500 €

Montant proposé.....3 500 €

2) Par ailleurs, je vous propose, au titre de la santé publique, d'attribuer une subvention au bénéficiaire suivant :

**L'association Mouvement vie libre**, dont le siège social se situe rue d'Estienne d'Orves à Melun, œuvre sur l'ensemble de la Seine-et-Marne pour prévenir les dangers de l'alcool et aider les malades alcooliques. Cette association travaille en partenariat avec la plupart des Maisons Départementales des Solidarités qui lui adressent des personnes en situation de précarité et des bénéficiaires du RMI. Elle participe également aux ateliers « santé » des CLILE de Melun, Montereau et Noisiel afin d'améliorer le travail en réseau pour ce type de pathologie. Pour réaliser ses missions, l'association s'appuie sur près de 130 adhérents et a évalué ses dépenses de fonctionnement à 16 500 €. Comme les années précédentes, elle sollicite une aide du Département pour poursuivre ses actions de prévention auprès des jeunes et des publics dits « vulnérables ». Au regard de ces éléments, je vous propose de lui verser une subvention de 7 700 €

Montant proposé.....7 700 €

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et, si en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/06 des rapports soumis à la commission  
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME QUERCI  
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : Subventions de fonctionnement et participations financières à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2009 aux associations énumérées ci-après :

- L'École des Parents et des Éducateurs Ile de France.....5 000 €
- L'École des Parents et des Éducateurs Sud Seine-et-Marne.....3 500 €

Ces crédits seront prélevés sur le programme « aide à la parentalité et à l'enfance », opération « autres subventions/aide à la parentalité et à l'enfance ».

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2009 au bénéficiaire énuméré ci-après :

- Association Mouvement Vie Libre.....7 700 €

Ces crédits seront prélevés sur le programme « santé publique », opération « autres subventions de santé publique ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

